



Tube de durcisseur pour pâte à bois polyester

Fiche de Données de Sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) modifié par le règlement (UE) 2020/878

Numéro de référence de la FDS: DURCISSEUR POLYESTER

Date d'émission: 24/10/2011 Date de révision: 22/01/2025 Remplace la version de: 10/12/2020 Version: 3.0

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/de l'entreprise

1.1. Identificateur de produit

Forme du produit : Mélange
Nom commercial : Tube de durcisseur pour pâte à bois polyester
Code du produit : DURCISSEUR POLYESTER
Groupe de produits : Produit commercial

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisations identifiées pertinentes

Destiné au grand public
Catégorie d'usage principal : Utilisation professionnelle, Utilisation par les consommateurs
Utilisation de la substance/mélange : Durcisseur pour PÂTE A BOIS IDEAL POLYESTER.

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

SURGAND INDUSTRIE Eurl
24 rue de la Sauge
Z.A.I.C les Pins
68700 CERNAY
FRANCE
T 03 89 44 59 60
surgand@surgand.fr, www.surgand.fr

1.4. Numéro d'appel d'urgence

Numéro d'urgence : ORFILA 01.45.42.59.59 (France)

Pays/Région	Organisme/Société	Adresse	Numéro d'urgence	Commentaire
Belgique	Centre Anti-Poisons/Antigifcentrum c/o Hôpital Militaire Reine Astrid	Rue Bruyn 1 1120 Bruxelles	+32 70 245 245	Toutes les questions urgentes concernant une intoxication: 070 245 245 (gratuit, 24/7), si pas accessible 02 264 96 30 (tarif normal)
France	ORFILA		+33 1 45 42 59 59	Ce numéro flèche automatiquement les appels vers le centre antipoison le plus proche, en fonction du lieu de l'appelant. Ces centres anti-poison et de toxicovigilance fournissent une aide médicale gratuite (hors coût d'appel), 24 heures sur 24 et 7 jours sur 7.

Tube de durcisseur pour pâte à bois polyester

Fiche de Données de Sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) modifié par le règlement (UE) 2020/878

Pays/Région	Organisme/Société	Adresse	Numéro d'urgence	Commentaire
Luxembourg	Centre Anti-Poisons/Antigifcentrum c/o Hôpital Militaire Reine Astrid	Rue Bruyn 1 1120 Bruxelles	+352 8002 5500	Numéro gratuit avec accès 24/24 et 7/7. Des experts répondent à toutes les questions urgentes sur des produits dangereux en français, néerlandais et anglais

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Classification selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

Peroxydes organiques, types E,F H242
Lésions oculaires graves/irritation oculaire, catégorie 2 H319
Sensibilisation cutanée, catégorie 1 H317
Dangereux pour le milieu aquatique – Danger aigu, catégorie 1 H400
Texte intégral des mentions H et EUH : voir rubrique 16

Effets néfastes physicochimiques, pour la santé humaine et pour l'environnement

Pas d'informations complémentaires disponibles

2.2. Éléments d'étiquetage

Étiquetage selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

Pictogrammes de danger (CLP) :



Mention d'avertissement (CLP) :

Attention

Contient :

Peroxyde de dibenzoyle

Mentions de danger (CLP) :

H242 - Peut s'enflammer sous l'effet de la chaleur.
H317 - Peut provoquer une allergie cutanée.
H319 - Provoque une sévère irritation des yeux.
H400 - Très toxique pour les organismes aquatiques.

Conseils de prudence (CLP) :

P102 - Tenir hors de portée des enfants.
P210 - Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer.
P220 - Tenir/stocker à l'écart des acides, bases et accélérateurs.
P234 - Conserver uniquement dans le récipient d'origine.
P261 - Éviter de respirer les vapeurs.
P264 - Se laver les mains soigneusement après manipulation.

Fermeture de sécurité pour enfants :

Non applicable

Indication tactile de danger :

Non applicable

Règlementation des pays nordiques

Danemark

Code MAL : 00-4 (Décret n° 301 de 1993)

2.3. Autres dangers

Ne contient pas de substances PBT et/ou vPvB $\geq 0,1$ % évaluées conformément à l'annexe XIII du règlement REACH

Tube de durcisseur pour pâte à bois polyester

Fiche de Données de Sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) modifié par le règlement (UE) 2020/878

Le mélange ne contient pas de substance(s) incluse(s) dans la liste établie conformément à l'article 59, par. 1, du règlement REACH, pour avoir des propriétés perturbant le système endocrinien, ou la ou les substances n'est/ne sont pas identifiées(s) comme ayant des propriétés perturbant le système endocrinien conformément aux critères établis dans le Règlement délégué (UE) 2017/2100 de la Commission ou le Règlement (UE) 2018/605 de la Commission, à une concentration égale ou supérieure à 0,1 %

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

3.2. Mélanges

Nom	Identificateur de produit	%	Classification selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]
Peroxyde de dibenzoyl	N° CAS: 94-36-0 N° CE: 202-327-6 N° Index: 617-008-00-0 N° REACH: 01-2119511472-50	40 – 50	Org. Perox. B, H241 Eye Irrit. 2, H319 Skin Sens. 1, H317 Aquatic Acute 1, H400
Nonylbenzoate, branched and linéar	N° CAS: 670241-72-2 N° CE: 447-010-5	10 – 20	Non classé
Distéarate de zinc	N° CAS: 557-05-1 N° CE: 209-151-9	2,5 – 5	Non classé
Poly(ethylene glycol-co-propylene glycol) monobutyl ether	N° CAS: 9038-95-3	2,5 – 5	Acute Tox. 4 (par voie orale), H302

Texte intégral des mentions H et EUH : voir rubrique 16

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1. Description des mesures de premiers secours

Premiers soins général	: Ne jamais administrer quelque chose par la bouche à une personne inconsciente.
Premiers soins après inhalation	: En cas de développement de symptômes: aller à l'air libre et ventiler la pièce suspecte.
Premiers soins après contact avec la peau	: Laver immédiatement au savon et à l'eau abondante, retirer immédiatement les vêtements contaminés.
Premiers soins après contact oculaire	: Rincer immédiatement et abondamment à l'eau, y compris sous les paupières, pendant au moins 20 minutes. Si l'irritation oculaire persiste, consulter un médecin.
Premiers soins après ingestion	: Se rincer la bouche à l'eau, ne pas provoquer de vomissements, appeler un médecin. Faire boire beaucoup d'eau.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Symptômes/effets après contact avec la peau	: Peuvent se produire: irritation de la peau.
Symptômes/effets après contact oculaire	: Peuvent se produire: irritation des yeux.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Pas d'informations complémentaires disponibles

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés	: mousse, dioxyde de carbone (CO2) et poudre.
Agents d'extinction non appropriés	: Ne pas utiliser un jet d'eau concentré, il pourrait répandre le feu.

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Pas d'informations complémentaires disponibles

Tube de durcisseur pour pâte à bois polyester

Fiche de Données de Sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) modifié par le règlement (UE) 2020/878

5.3. Conseils aux pompiers

Protection en cas d'incendie : Porter un appareil respiratoire autonome à proximité immédiate du feu.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Mesures générales : Assurer une ventilation d'air appropriée. Éviter l'accumulation de charges électrostatiques. Éviter tout contact avec les yeux et la peau et ne pas respirer les vapeurs et brouillards. Ne pas fumer. Tenir à l'écart de toute source d'ignition.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Stopper la fuite, si possible sans prendre de risque. Endiguer et contenir le produit renversé. Ne pas permettre la pénétration dans les canalisations d'eau et égouts car cela créera un risque d'explosion. Si cela se produit avertir immédiatement les autorités locales. Avertir les autorités si le produit pénètre dans les égouts ou dans les eaux du domaine public.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Procédés de nettoyage : Balayer ou recueillir le produit déversé et le mettre dans un récipient approprié pour élimination. Éliminer ce produit comme déchet dangereux.

6.4. Référence à d'autres rubriques

Voir la rubrique 13 en ce qui concerne l'élimination des déchets résultant du nettoyage.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Précautions à prendre pour une manipulation sans danger : Tenir à l'écart des matières combustibles. Tenir au frais. Protéger du rayonnement solaire.
Mesures d'hygiène : Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit. Se laver les mains et toute autre zone exposée avec un savon doux et de l'eau, avant de manger, de boire, de fumer, et avant de quitter le travail.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris les éventuelles incompatibilités

Mesures techniques : Entreposer dans un endroit accessible seulement aux personnes autorisées.
Conditions de stockage : Conserver à température ambiante. Conserver à l'écart de toute flamme ou source d'étincelles - Ne pas fumer. Conserver le récipient bien fermé et dans un endroit bien ventilé.
Produits incompatibles : Tenir à l'écart des matières combustibles.
Température de stockage : 5 – 30 °C
Chaleur et sources d'ignition : Risque de décomposition thermique à partir de 60°C.
Lieu de stockage : Conserver le récipient bien fermé et dans un endroit bien ventilé. Protéger de la chaleur.
Matériaux d'emballage : Plastique.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Pas d'informations complémentaires disponibles

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

DNEL et PNEC

Peroxyde de dibenzoyle (94-36-0)

DNEL/DMEL (Travailleurs)

A long terme - effets systémiques, cutanée	6,6 mg/kg de poids corporel/jour
--	----------------------------------

Tube de durcisseur pour pâte à bois polyester

Fiche de Données de Sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) modifié par le règlement (UE) 2020/878

Peroxyde de dibenzoyle (94-36-0)	
A long terme - effets systémiques, inhalation	11,75 mg/m ³
DNEL/DMEL (Population générale)	
A long terme - effets systémiques, orale	1,65 mg/kg de poids corporel/jour
A long terme - effets systémiques, inhalation	2,9 mg/m ³
A long terme - effets systémiques, cutanée	3,3 mg/kg de poids corporel/jour
PNEC (Eau)	
PNEC aqua (eau douce)	0,602 µg/L
PNEC aqua (eau de mer)	0,0602 µg/L
PNEC aqua (intermittente, eau douce)	0,602 µg/L
PNEC (Sédiments)	
PNEC sédiments (eau douce)	0,338 mg/kg poids sec
PNEC sédiments (eau de mer)	0,0338 mg/kg poids sec
PNEC (Sol)	
PNEC sol	0,0758 mg/kg poids sec
PNEC (Orale)	
PNEC orale (empoisonnement secondaire)	6,67 mg/kg de nourriture
PNEC (STP)	
PNEC station d'épuration	0,35 mg/l

8.2. Contrôles de l'exposition

Contrôles techniques appropriés

Contrôles techniques appropriés:

Assurer une bonne ventilation du poste de travail.

Équipements de protection individuelle

Équipement de protection individuelle:

Gants. Lunettes de sécurité. Vêtements de protection.

Symbole(s) de l'équipement de protection individuelle:



Protection des yeux et du visage

Protection oculaire:

Porter des lunettes de sécurité bien ajustées ou un écran facial.

Protection de la peau

Protection de la peau et du corps:

Tablier résistant aux produits chimiques

Protection des mains:

Gants de protection en PVC

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

État physique : Liquide

Tube de durcisseur pour pâte à bois polyester

Fiche de Données de Sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) modifié par le règlement (UE) 2020/878

Couleur	: blanc.
Apparence	: Liquide pâteux.
Odeur	: caractéristique.
Seuil olfactif	: Pas disponible
Point de fusion	: Pas disponible
Point de congélation	: Pas disponible
Point d'ébullition	: Pas disponible
Inflammabilité	: Pas disponible
Propriétés explosives	: Non déterminé.
Limite inférieure d'explosion	: Pas disponible
Limite supérieure d'explosion	: Pas disponible
Point d'éclair	: Non applicable.
Température d'auto-inflammation	: Pas disponible
Température de décomposition	: > 60 °C
pH	: Non applicable.
Viscosité, cinématique	: 17391,304 mm ² /s
Viscosité, dynamique	: ca. 20000 mPa·s
Solubilité	: Insoluble dans l'eau.
Coefficient de partage n-octanol/eau (Log Kow)	: Pas disponible
Pression de vapeur	: Non déterminé.
Pression de vapeur à 50°C	: Pas disponible
Masse volumique	: ≈ 1,15 g/cm ³
Densité relative	: Pas disponible
Densité relative de vapeur à 20°C	: Pas disponible
Caractéristiques d'une particule	: Non applicable

9.2. Autres informations

Pas d'informations complémentaires disponibles

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité

Le produit est stable dans des conditions normales de manipulation et de stockage.

10.2. Stabilité chimique

Risque de décomposition rapide par chauffage ou en présence de certains produits chimiques (acides, bases, amines, ...).

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Conserver à l'abri des oxydants forts, bases fortes, acides forts.

10.4. Conditions à éviter

Température >60°C.

10.5. Matières incompatibles

Pas d'informations complémentaires disponibles

10.6. Produits de décomposition dangereux

En cas de hautes températures, des produits de décomposition dangereux peuvent se produire tels que de la fumée, des monoxydes et dioxydes de carbone.

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1. Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) n° 1272/2008

Toxicité aiguë (orale)	: Non classé
Toxicité aiguë (cutanée)	: Non classé
Toxicité aiguë (Inhalation)	: Non classé

Tube de durcisseur pour pâte à bois polyester

Fiche de Données de Sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) modifié par le règlement (UE) 2020/878

Nonylbenzoate, branched and linéar (670241-72-2)

DL50 orale rat	> 2000 mg/kg de poids corporel Animal: other:rat, Sprague-Dawley CD, Guideline: other:OECD 423
DL50 cutanée rat	> 2000 mg/kg de poids corporel Animal: other:rat, Sprague-Dawley CD, Guideline: other:92/69/EWG, B.3; OECD 402
CL50 Inhalation - Rat	≥ 5,22 mg/l air Animal: other:rat, Sprague-Dawley Crl:CD(SD)BR, Guideline: other:92/69/EWG, B.2; OECD 403

Corrosion cutanée/irritation cutanée	: Non classé pH: Non applicable.
Lésions oculaires graves/irritation oculaire	: Provoque une sévère irritation des yeux. pH: Non applicable.
Sensibilisation respiratoire ou cutanée	: Peut provoquer une allergie cutanée.
Mutagénicité sur les cellules germinales	: Non classé
Cancérogénicité	: Non classé
Toxicité pour la reproduction	: Non classé
Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) (exposition unique)	: Non classé
Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) (exposition répétée)	: Non classé

Nonylbenzoate, branched and linéar (670241-72-2)

NOAEL (oral, rat, 90 jours)	150 mg/kg de poids corporel Animal: other:rat, Sprague-Dawley Crl:CD, Guideline: other:96/54/EG, B.7; OECD 407
-----------------------------	--

Danger par aspiration : Non classé

Tube de durcisseur pour pâte à bois polyester

Viscosité, cinématique	17391,304 mm ² /s
------------------------	------------------------------

11.2. Informations sur les autres dangers

Pas d'informations complémentaires disponibles

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

12.1. Toxicité

Ecologie - eau	: Ne pas rejeter dans les égouts ou les cours d'eau.
Dangers pour le milieu aquatique, à court terme (aiguë)	: Très toxique pour les organismes aquatiques.
Dangers pour le milieu aquatique, à long terme (chronique)	: Non classé

Nonylbenzoate, branched and linéar (670241-72-2)

CL50 - Poisson [1]	≥ 1,23 mg/l Test organisms (species): other:Cyprinus carpio (Karpfen)
CE50 - Autres organismes aquatiques [1]	> 2,2 mg/l Test organisms (species): other aquatic crustacea:DM

12.2. Persistance et dégradabilité

Tube de durcisseur pour pâte à bois polyester

Persistance et dégradabilité	Rapidement dégradabile
------------------------------	------------------------

Peroxyde de dibenzoyl (94-36-0)

Persistance et dégradabilité	Rapidement dégradabile
------------------------------	------------------------

Distéarate de zinc (557-05-1)

Persistance et dégradabilité	Rapidement dégradabile
------------------------------	------------------------

Tube de durcisseur pour pâte à bois polyester

Fiche de Données de Sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) modifié par le règlement (UE) 2020/878

Poly(ethylene glycol-co-propylene glycol) monobutyl ether (9038-95-3)

Persistance et dégradabilité	Rapidement dégradable
------------------------------	-----------------------

Nonylbenzoate, branched and linéar (670241-72-2)

Persistance et dégradabilité	Rapidement dégradable
------------------------------	-----------------------

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Pas d'informations complémentaires disponibles

12.4. Mobilité dans le sol

Pas d'informations complémentaires disponibles

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Pas d'informations complémentaires disponibles

12.6. Propriétés perturbant le système endocrinien

Pas d'informations complémentaires disponibles

12.7. Autres effets néfastes

Pas d'informations complémentaires disponibles

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Réglementation régionale sur les déchets : Elimination à effectuer conformément aux prescriptions légales.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

En conformité avec: ADR / IMDG / IATA / ADN / RID

14.1. Numéro ONU ou numéro d'identification

N° ONU (ADR)	: UN 3108
N° ONU (IMDG)	: UN 3108
N° ONU (IATA)	: UN 3108
N° ONU (ADN)	: UN 3108
N° ONU (RID)	: UN 3108

14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU

Désignation officielle de transport (ADR)	: PEROXYDE ORGANIQUE DE TYPE E, SOLIDE
Désignation officielle de transport (IMDG)	: PEROXYDE ORGANIQUE DE TYPE E, SOLIDE
Désignation officielle de transport (IATA)	: Organic peroxide type E, solid
Désignation officielle de transport (ADN)	: PEROXYDE ORGANIQUE DE TYPE E, SOLIDE
Désignation officielle de transport (RID)	: PEROXYDE ORGANIQUE DE TYPE E, SOLIDE
Description document de transport (ADR) (ADR)	: UN 3108 PEROXYDE ORGANIQUE DE TYPE E, SOLIDE, 5.2, (D), DANGEREUX POUR L'ENVIRONNEMENT
Description document de transport (IMDG)	: UN 3108 PEROXYDE ORGANIQUE DE TYPE E, SOLIDE, 5.2, POLLUANT MARIN/DANGEREUX POUR L'ENVIRONNEMENT
Description document de transport (IATA)	: UN 3108 Organic peroxide type E, solid, 5.2, ENVIRONMENTALLY HAZARDOUS
Description document de transport (ADN)	: UN 3108 PEROXYDE ORGANIQUE DE TYPE E, SOLIDE, 5.2, DANGEREUX POUR L'ENVIRONNEMENT
Description document de transport (RID)	: UN 3108 PEROXYDE ORGANIQUE DE TYPE E, SOLIDE, 5.2, DANGEREUX POUR L'ENVIRONNEMENT

Tube de durcisseur pour pâte à bois polyester

Fiche de Données de Sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) modifié par le règlement (UE) 2020/878

14.3. Classe(s) de danger pour le transport

ADR

Classe(s) de danger pour le transport (ADR) : 5.2
Étiquettes de danger (ADR) : 5.2



IMDG

Classe(s) de danger pour le transport (IMDG) : 5.2
Étiquettes de danger (IMDG) : 5.2



IATA

Classe(s) de danger pour le transport (IATA) : 5.2
Étiquettes de danger (IATA) : 5.2



ADN

Classe(s) de danger pour le transport (ADN) : 5.2
Étiquettes de danger (ADN) : 5.2



RID

Classe(s) de danger pour le transport (RID) : 5.2
Étiquettes de danger (RID) : 5.2



14.4. Groupe d'emballage

Groupe d'emballage (ADR) : Non applicable
Groupe d'emballage (IMDG) : Non applicable
Groupe d'emballage (IATA) : Non applicable
Groupe d'emballage (ADN) : Non applicable
Groupe d'emballage (RID) : Non applicable

14.5. Dangers pour l'environnement

Dangereux pour l'environnement : Oui
Polluant marin : Oui
N° FS (Feu) : F-J
N° FS (Déversement) : S-R
Autres informations : Pas d'informations supplémentaires disponibles

Tube de durcisseur pour pâte à bois polyester

Fiche de Données de Sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) modifié par le règlement (UE) 2020/878

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Transport par voie terrestre

Code de classification (ADR)	: P1
Disposition spéciale (ADR)	: 122, 274
Quantités limitées (ADR)	: 500g
Quantités exceptées (ADR)	: E0
Instructions d'emballage (ADR)	: P520
Dispositions relatives à l'emballage en commun (ADR)	: MP4
Catégorie de transport (ADR)	: 2
Dispositions spéciales de transport - Colis (ADR)	: V1
Dispositions spéciales de transport - Chargement, déchargement et manutention (ADR)	: CV15, CV22, CV24
Code de restriction en tunnels (ADR)	: D
Code EAC	: 1W

Transport maritime

Dispositions spéciales (IMDG)	: 122, 274
Instructions d'emballage (IMDG)	: P520
Catégorie de chargement (IMDG)	: D
Arrimage et manutention (Code IMDG)	: SW1
Tri (IMDG)	: SG35, SG36
Propriétés et observations (IMDG)	: Decomposes at elevated temperatures or in a fire. Burns vigorously. Insoluble in water. Contact with the eyes and skin should be avoided. May evolve irritant or toxic fumes.
N° GSMU	: 145

Transport aérien

Quantités exceptées avion passagers et cargo (IATA)	: E0
Quantités limitées avion passagers et cargo (IATA)	: Forbidden
Quantité nette max. pour quantité limitée avion passagers et cargo (IATA)	: Forbidden
Instructions d'emballage avion passagers et cargo (IATA)	: 570
Quantité nette max. pour avion passagers et cargo (IATA)	: 10kg
Instructions d'emballage avion cargo seulement (IATA)	: 570
Quantité max. nette avion cargo seulement (IATA)	: 25kg
Dispositions spéciales (IATA)	: A20, A802
Code ERG (IATA)	: 5L

Transport par voie fluviale

Code de classification (ADN)	: P1
Dispositions spéciales (ADN)	: 122, 274
Quantités limitées (ADN)	: 500 g
Quantités exceptées (ADN)	: E0
Équipement exigé (ADN)	: PP, EX, A
Ventilation (ADN)	: VE01
Nombre de cônes/feux bleus (ADN)	: 0

Transport ferroviaire

Code de classification (RID)	: P1
Dispositions spéciales (RID)	: 122, 274
Quantités exceptées (RID)	: E0
Instructions d'emballage (RID)	: P520
Dispositions particulières relatives à l'emballage en commun (RID)	: MP4
Catégorie de transport (RID)	: 2
Dispositions spéciales de transport - Colis (RID)	: W7
Dispositions spéciales de transport - Chargement, déchargement et manutention (RID)	: CW22, CW24, CW29

Tube de durcisseur pour pâte à bois polyester

Fiche de Données de Sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) modifié par le règlement (UE) 2020/878

Colis express (RID) : CE10
Numéro d'identification du danger (RID) : 539

14.7. Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI

Non applicable

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Réglementations UE

Annexe XVII de REACH (Liste de restriction)

Liste de restriction de l'Union européenne (annexe XVII de REACH)	
Code de référence	Applicable sur
3(a)	Tube de durcisseur pour pâte à bois polyester
3(b)	Tube de durcisseur pour pâte à bois polyester ; Poly(ethylene glycol-co-propylene glycol) monobutyl ether
3(c)	Tube de durcisseur pour pâte à bois polyester

Annexe XIV de REACH (Liste d'autorisation)

Ne contient pas de substance(s) listée(s) dans l'annexe XIV de REACH (Liste d'autorisation)

Liste candidate REACH (SVHC)

Ne contient pas de substance(s) listée(s) dans la liste des substances candidates de REACH

Règlement PIC (UE 649/2012, consentement préalable en connaissance de cause)

Ne contient pas de substance(s) listée(s) dans la liste PIC (Règlement UE 649/2012 concernant les exportations et importations de produits chimiques dangereux)

Règlement POP (UE 2019/1021, polluants organiques persistants)

Ne contient pas de substance(s) listée(s) dans la liste des POP (règlement UE 2019/1021 sur les polluants organiques persistants)

Règlement sur l'ozone (2024/590)

Ne contient aucune substance listée dans la liste des substances appauvrissant la couche d'ozone (Règlement (CE) n° 2024/590 relatif à des substances appauvrissant la couche d'ozone)

Règlement (CE) du Conseil pour le contrôle des biens à double usage

Ne contient aucune substance soumise au RÈGLEMENT (CE) DU CONSEIL relatif au contrôle des biens à double usage

Règlement sur les précurseurs d'explosifs (UE 2019/1148)

Ne contient pas de substance(s) listée(s) dans la liste des précurseurs d'explosifs (Règlement UE 2019/1148 relatif à la commercialisation et à l'utilisation des précurseurs d'explosifs)

Règlement sur les précurseurs de drogues (CE 273/2004)

Ne contient pas de substance(s) listée(s) dans la liste des précurseurs de drogues (Règlement CE 273/2004 relatif à la fabrication et à la mise sur le marché de certaines substances utilisées pour la fabrication illicite de stupéfiants et de substances psychotropes)

Directives nationales

Allemagne

Ordonnance sur les COV (ChemVOCFarbV) :

Classe de danger pour l'eau (WGK) : WGK 2, Significativement dangereux pour l'eau (Classification selon la AwSV, Annexe 1).

Ordonnance sur l'interdiction des produits chimiques (ChemVerbotsV) : Ce produit est soumis à l'annexe 2, entrée 2, de ChemVerbotsV. L'exigence suivante doit être respectée : exigences de base pour la mise en œuvre de la soumission (conformément au par. 8, alinéas 1, 3 et 4).

Arrêté concernant les incidents majeurs (12. BlmSchV) : Non soumis à/au Arrêté concernant les incidents majeurs (12. BlmSchV)

Tube de durcisseur pour pâte à bois polyester

Fiche de Données de Sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) modifié par le règlement (UE) 2020/878

Pays-Bas

SZW-lijst van kankerverwekkende stoffen : Aucun des composants n'est listé
SZW-lijst van mutagene stoffen : Aucun des composants n'est listé
SZW-lijst van reprotoxische stoffen – Borstvoeding : Aucun des composants n'est listé
SZW-lijst van reprotoxische stoffen – Vruchtbaarheid : Aucun des composants n'est listé
SZW-lijst van reprotoxische stoffen – Ontwikkeling : Aucun des composants n'est listé

Danemark

Code MAL : 00-4 (Décret n° 301 de 1993)
Réglementations nationales danoises : L'utilisation de ce produit est interdite aux mineurs

Pologne

Réglementations nationales polonaises : Loi du 25 février 2011 sur les substances chimiques et leurs mélanges (J.O. L n° 63, point 322 tel qu'amendé)
Loi du 14 décembre 2012 sur les déchets (J.O. L 2013, article 322, tel que modifié ; texte consolidé J.O. L 2020, article 797)
L'annonce du Maréchal du Sejm de la République de Pologne du 19 octobre 2016 concernant l'annonce du texte consolidé de l'arrêt sur la gestion des emballages et des déchets d'emballages (J.O. L 2016, point 1863 tel que modifié)
Décret du ministre de l'Environnement du 14 décembre 2014 sur le catalogue des déchets (J.O. L 2014, point 1923)
Loi du 19 août 2011 sur le transport de marchandises dangereuses (J.O. L 2011 n° 227, point 1367 tel que modifié ; texte consolidé J.O. L 2020, point 154).
Règlement du ministre de la Famille, du Travail et de la Politique sociale du 12 juin 2018 sur la concentration et l'intensité maximales admissibles des agents nocifs pour la santé sur le lieu de travail (J.O. L poste 1286 tel que modifié).
L'annonce du ministre de la Santé du 9 septembre 2016 concernant l'annonce du texte consolidé de l'arrêt du ministre de la Santé du 30 décembre 2004 sur la santé et la sécurité au travail en lien avec l'exposition aux agents chimiques au travail (J.O. L du 16 septembre 2016, point 1488)
Règlement du ministère de la Santé du 2 février 2011 sur les essais et mesures des agents dangereux pour la santé sur le lieu de travail (J.O. L n° 33, article 166, tel que modifié)
Règlement du ministre de l'Environnement du 9 décembre 2003 sur les substances particulièrement dangereuses pour l'environnement (J.O. L 217, point 2141)
Accord ADR : Déclaration du gouvernement du 13 mars 2023 relative à l'entrée en vigueur des amendements aux annexes A et B de l'accord relatif au transport international des marchandises dangereuses par route (ADR), signé à Genève le 30 septembre 1957 (J. o. L. 2023, point 891)

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Pas d'informations complémentaires disponibles

RUBRIQUE 16: Autres informations

Textes complets des phrases H- et EUH:

Acute Tox. 4 (par voie orale)	Toxicité aiguë (par voie orale), catégorie 4
Aquatic Acute 1	Dangereux pour le milieu aquatique – Danger aigu, catégorie 1
Eye Irrit. 2	Lésions oculaires graves/irritation oculaire, catégorie 2
Org. Perox. B	Peroxydes organiques, type B
Org. Perox. EF	Peroxydes organiques, types E,F
Skin Sens. 1	Sensibilisation cutanée, catégorie 1
H241	Peut s'enflammer ou exploser sous l'effet de la chaleur.
H242	Peut s'enflammer sous l'effet de la chaleur.

Tube de durcisseur pour pâte à bois polyester

Fiche de Données de Sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) modifié par le règlement (UE) 2020/878

Textes complets des phrases H- et EUH:	
H302	Nocif en cas d'ingestion.
H317	Peut provoquer une allergie cutanée.
H319	Provoque une sévère irritation des yeux.
H400	Très toxique pour les organismes aquatiques.

Fiche de données de sécurité (FDS), UE Surgand 2025

Ces informations sont basées sur nos connaissances actuelles et décrivent le produit pour les seuls besoins de la santé, de la sécurité et de l'environnement. Elles ne devraient donc pas être interprétées comme garantissant une quelconque propriété spécifique du produit.